

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril, à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	2
Votants	9

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Claudette SERGENT, Colette BENOIST, Bernard PINGUET, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Marie-Noëlle LE BEUZ a donné pouvoir à Michèle PRIEUR

Absent(s) excusé(s) :

Catherine REYT, Peggy PERROCHON

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2024_010

OBJET: AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

VU les dossiers présentés, et les attributions accordées entre le 6 février 2024 et le 5 mars 2024.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

PREND ACTE des aides suivantes :

- 1) Bons alimentaires d'un montant de 150 € pour le mois de février 2024.
- 2) Aide financière d'un montant de 202 € à verser à un médecin expert
- 3) Bons alimentaires d'un montant de 270 € pour les mois de février et mars 2024.
- 4) Bons alimentaires d'un montant de 100 € pour le mois de février 2024.
- 5) Bons alimentaires d'un montant de 150 € pour le mois de mars 2024.
- 6) Bons alimentaires d'un montant de 150 € pour le mois de mars 2024 et pour le mois d'avril 2024.
- 7) Bons alimentaires d'un montant de 140 € pour le mois de février 2024 et 130 € en mars 2024.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 2 avril 2024.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.